

Pôle Vie Locale - Réussite et Solidarité
- Projet Social

Direction des Affaires Culturelles et du
Patrimoine/Médiathèque
Réf. DB/SJ
Affaire suivie par Dorothée BOURGEOIS,
Directrice de la Médiathèque

Reçu de la Sous-Préfecture
le 01/08/2022

Décision : 2022- 267

Nomenclature : 8-9

**DÉCISION RELATIVE A LA SIGNATURE D'UN
CONTRAT DE CESSION POUR LE DROIT
D'EXPLOITATION DU SPECTACLE
« BIBLIOTRON » SUR LES COMMUNES
D'AVION, LENS, LOOS-EN-GOHELLE ET
MEURCHIN.**

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération
Lens-Liévin,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en
date du 25 mai 2020, décidant l'application
des dispositions prévues à l'article L.2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'arrêté n°20-1929 du 25 mai 2020 modifié
par l'arrêté n°2022-1726 du 30 juin 2022
portant délégations à des Adjointes au Maire,

Considérant que des représentations du
spectacle « Bibliotron » se sont tenues
les 8 juin à la médiathèque de LENS, 15 juin à
la médiathèque de LOOS-EN-GOHELLE, et se
tiendront les 21 septembre à la médiathèque
d'AVION et 24 septembre à la médiathèque
de MEURCHIN,

DÉCIDE

ARTICLE 1 – Dans le cadre d'un appel à projets lancé par la Communauté d'agglomération de Lens/Liévin dédié à la lecture publique et à la mise en œuvre du Contrat Territoire Lecture, la ville de LENS en partenariat avec les communes d'Avion, Loos en Gohelle, Méricourt et Meurchin a déposé un projet dont l'item est « voyages, voyages » qui a retenu l'attention du jury. La ville de Lens, en tant que porteur de l'opération a obtenu une subvention de 7 000 €. Dans ce cycle d'animation, il est proposé un spectacle intitulé « Bibliotron » sur les 4 communes, Méricourt ayant déjà programmé cette représentation. Il est donc conclu et signé un contrat de cession pour le droit d'exploitation du spectacle, entre la ville de LENS et « Le Tas de Sable – Ches Panses Vertes », situé 1 bis, rue d'Allonville – lieu-dit « le Bâton rouge » 80136 RIVERY, représenté par Madame Sylvie BAILLON, Directrice. Ces prestations se sont déroulées les mercredis 8 juin à la médiathèque de LENS,

15 juin à la médiathèque de LOOS-EN-GOHELLE, et auront lieu les 21 septembre à la médiathèque d'AVION et samedi 24 septembre à la médiathèque de MEURCHIN pour le tout public.

ARTICLE 2 - La ville de LENS, en contrepartie de ces prestations visées à l'article 1, versera au Tas de Sable – Ches Panses Vertes la somme de 4 252.80 € HT soit 4 483.95 € TTC comprenant les prestations, les frais de transport et de restauration, en deux fois après les représentations de juin puis de septembre, sur présentation de facture enregistrée sur Chorus pro. La ville de LENS s'engage aussi à régler les droits d'auteur.

ARTICLE 3 – Les dépenses sont inscrites au budget de l'exercice 2022, nature 611.

ARTICLE 4 – Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie, Pôle vie locale-Réussite et solidarité-Projet social et Monsieur le Comptable Public, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville, le 20/07/2022

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué à la Culture



Hélène CORRE

Helene CORRE